
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2017- 198 du 29 mars 2017

portant promotion de magistrat à la Cour
Suprême.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la loi organique n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2004-07 du 23 octobre 2007 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour Suprême ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 02 mars 2017,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 mars 2017,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les magistrats dont les noms suivent sont promus à la Cour Suprême aux postes ci-après :

Président honoraire de la chambre judiciaire :

- Madame **Ginette AFANWOUBO** épouse **HOUNSA** ;

Conseiller honoraire :

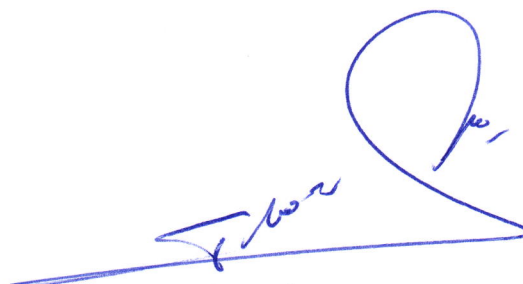
- Monsieur **Vincent Kouassi DEGBEY**.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2001-35 du 21 février 2003 susvisé, les intéressés sont tenus à la réserve qui s'impose à leur condition de magistrat.

Article 3 : Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

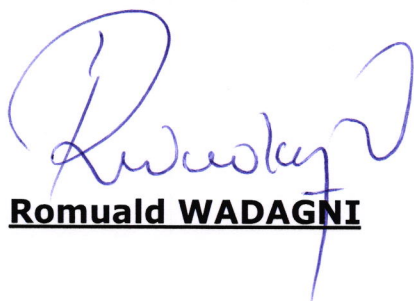
Fait à Cotonou, le 29 mars 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 HCJ 2 GS/MJL 2 MEF 2 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 INTERESSES 2 JORB 1.